

ÉCOLE DE CULTURE GÉNÉRALE

L'École de culture générale (ECG) est l'une des trois filières offertes par le gymnase. Les élèves y préparent en trois ans un certificat de culture générale et un certificat de maturité spécialisée, en un an supplémentaire. Pour l'option socio-éducative, il est également possible d'obtenir, en quatre ans, une maturité professionnelle et un CFC.

EN DÉTAIL

Les élèves suivent, tout au long de leur scolarité, neuf disciplines fondamentales. Pendant la première année, étudiantes et étudiants fréquentent les mêmes classes mais choisissent déjà l'une des cinq options proposées : **artistique (musique ou arts visuels)**, **communication et information**, **santé**, **sociopédagogique** ou **socio-éducative**. A partir de la 2^e année, des cours spécifiques à l'option sélectionnée viennent compléter les disciplines fondamentales. Tous les élèves doivent également réaliser des semaines de stage en 2^e, voire en 3^e année, ainsi qu'un travail personnel à la fin de leur École de culture générale.

CONDITIONS D'ADMISSION

L'École de culture générale est accessible aux élèves qui ont obtenu un certificat d'études de la voie pré-gymnasiale (VP) ou, à certaines conditions, de la voie générale (VG) :

- ✓ 18 points et plus si l'élève a suivi, en niveau 2, trois disciplines à niveaux (français, allemand, mathématiques) + sciences de la nature
- ✓ 19 points et plus si l'élève a suivi deux disciplines en niveau 2 et une discipline en niveau 1 + sciences de la nature

Remarque:

Les élèves qui ont encore un certificat VSG doivent avoir 14 points en français, mathématiques, allemand ou anglais.

DISCIPLINES FONDAMENTALES

Les disciplines fondamentales, tronc commun des études en École de culture générale, sont au nombre de neuf :

- langue 1 (français)
- langue 2 (allemand ou italien)
- langue 3 (anglais)
- mathématiques (analyse, algèbre, géométrie)
- sciences expérimentales (biologie, chimie, physique)
- sciences humaines (histoire, géographie, économie et droit)
- informatique/bureautique
- activités artistiques (arts visuels ou musique)
- activités corporelles (éducation physique)

TRAVAIL PERSONNEL EN 3^E ANNÉE

Le travail personnel doit être en lien avec les domaines d'études généraux ou avec les domaines caractéristiques à l'option choisie. Pour l'option socio-éducative, le travail personnel doit être interdisciplinaire et centré sur un projet.

POUR LES ADULTES AUSSI

Les adultes peuvent préparer un certificat de culture générale dans le cadre d'études du soir. Seules sont proposées les options sociopédagogique et santé.

Les études durent entre un et quatre ans selon le niveau des candidats, et sont accessibles après une formation professionnelle ou une expérience de vie jugée équivalente.

SUR INTERNET

www.vd.ch/gymnase
www.vd.ch/orientation

STAGE

Au cours de la 2^e année, les élèves réalisent un stage pratique de deux semaines dit « d'exploration » en milieu professionnel dans le domaine de l'option suivie.

Dans l'option socio-éducative, les élèves de 2^e année effectuent plusieurs stages en institution (pour un total de sept semaines extrascolaires). En 3^e année, un stage de cinq semaines est au programme.

ET APRÈS ?

Le certificat de culture générale ouvre les portes de quelques Ecoles supérieures du même domaine que l'option suivie. Complété par une maturité spécialisée ou une maturité professionnelle, ce titre donne accès à la procédure d'admission des Hautes écoles spécialisées (HES), en principe dans le domaine de l'option suivie. En revanche, il ne permet pas d'entrer directement à l'Université. L'option socio-éducative débouche sur l'emploi. Les élèves de cette option peuvent effectuer une année de stage dans une institution en vue de l'obtention du CFC d'assistant-e socio-éducatif/-ve et de la maturité professionnelle santé et social.

Voir les fiches [Maturité spécialisée](#) et [Maturité professionnelle](#).

INSCRIPTIONS

Les inscriptions ont lieu en 11^e année, par l'intermédiaire de l'établissement scolaire. Par la suite, les élèves sont attribués aux différents gymnases selon leur choix d'option, les effectifs, et leur domicile.

Les élèves provenant d'une école privée sont soumis à un examen d'admission qui a lieu en mai dans un gymnase vaudois.



Délai d'inscription :

fin janvier pour le gymnase

fin mars pour les écoles privées